

Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 29 janvier 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 22 janvier 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 27
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 6
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB
Hélène, WEBER Daniel, MAYORAL Caroline, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI
Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine,
GACOIN Thomas, HEYER Pascal, ROTH Laurent, HACHEM Fadi, conseillers
municipaux

Procurations :
6

Ont donné procuration :
OUROUH Nabil a donné procuration à CHÉRAY Michel
ACHA Giulia a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
REITH Caroline a donné procuration à GERRER Valérie
BACANY Carmen a donné procuration à HEYER Pascal
LARGER Philippe a donné procuration à ROTH Laurent

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 30 janvier 2025

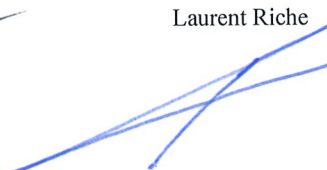
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 29 janvier 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 22 janvier 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 27
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 6
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB
Hélène, WEBER Daniel, MAYORAL Caroline, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI
Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine,
GACOIN Thomas, HEYER Pascal, ROTH Laurent, HACHEM Fadi, conseillers
municipaux

Procurations :
6

Ont donné procuration :
OUROUH Nabil a donné procuration à CHÉRAY Michel
ACHA Giulia a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
REITH Caroline a donné procuration à GERRER Valérie
BACANY Carmen a donné procuration à HEYER Pascal
LARGER Philippe a donné procuration à ROTH Laurent

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

2. Information au Conseil municipal : marchés à procédure adaptée supérieurs ou égaux à 4 000 € HT : période du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024

Rapporteur : Monsieur Christian Brombacher, Adjoint délégué chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique et actes et engagements administratifs

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance des marchés à procédure adaptée supérieurs ou égaux à 4 000 € HT, passés du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024, en vertu des dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales et suivant la délibération prise lors du Conseil municipal du 17 juin 2020.

En vertu des dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales et suivant la délibération prise lors du Conseil municipal du 17 juin 2020, le Conseil municipal est informé des marchés à procédure adaptée supérieurs ou égaux à 4 000 € HT passés au second semestre 2024.

En effet, le Conseil Municipal a autorisé dans sa séance du 17 juin 2020, le Maire à prendre toute décision concernant les marchés publics, sous réserve de le tenir régulièrement informé des marchés conclus.

Aussi, le tableau joint en annexe reprend les marchés passés depuis le 1^{er} juillet 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

Le Conseil municipal a pris connaissance desdits marchés.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 30 janvier 2025

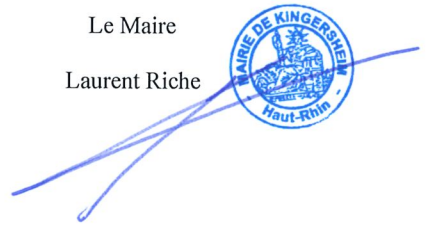
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 29 janvier 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 22 janvier 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 27
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 6
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER Daniel, MAYORAL Caroline, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACON Thomas, HEYER Pascal, ROTH Laurent, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
6

Ont donné procuration :
OUROUH Nabil a donné procuration à CHÉRAY Michel
ACHA Giulia a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
REITH Caroline a donné procuration à GERRER Valérie
BACANY Carmen a donné procuration à HEYER Pascal
LARGER Philippe a donné procuration à ROTH Laurent

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

3. Débat d'orientation budgétaire 2025

Rapporteur : Monsieur Christian Brombacher, Adjoint délégué chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique et actes et engagements administratifs

Le Conseil municipal est invité à débattre des orientations budgétaires de l'année 2025, au vu du rapport d'orientation budgétaire remis.

Le débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire de la procédure budgétaire dans toutes les communes de plus de 3500 habitants. Ce débat doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif de l'année.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ainsi que la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 ont créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales, concernant notamment la forme et le contenu du débat.

Ainsi, le rapport présenté par le Maire au Conseil Municipal porte sur les orientations budgétaires, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel et des effectifs.

Après avoir débattu des orientations budgétaires de l'année 2025 au vu du rapport présenté, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

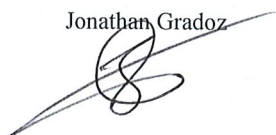
- de prendre acte de la tenue dudit débat.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 30 janvier 2025

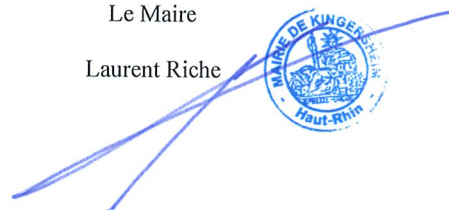
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 29 janvier 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 22 janvier 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 27
Etaient présents :
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 6
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB
Hélène, WEBER Daniel, MAYORAL Caroline, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI
Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine,
GACON Thomas, HEYER Pascal, ROTH Laurent, HACHEM Fadi, conseillers
municipaux

Procurations :
6

Ont donné procuration :
OUROUH Nabil a donné procuration à CHÉRAY Michel
ACHA Giulia a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
REITH Caroline a donné procuration à GERRER Valérie
BACANY Carmen a donné procuration à HEYER Pascal
LARGER Philippe a donné procuration à ROTH Laurent

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

4. Taxe foncière sur les propriétés bâties : exonération en faveur des logements achevés depuis plus de dix ans au 1^{er} janvier de la première année d'exonération ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie

Rapporteur : Monsieur Christian Brombacher, Adjoint délégué chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique et actes et engagements administratifs

Le Conseil municipal est invité à exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de 3 ans, les logements achevés depuis plus de dix ans au 1er janvier.

En 2018, le Conseil municipal avait délibéré en faveur de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties prévue à l'article 1383-0-B du Code général des impôts des logements achevés avant 1989 concernés par certaines dépenses visant à économiser l'énergie.

Ces dispositions ont été mises à jour et étendues par l'article 143 de la loi de finances pour 2024.

L'article 1383-0 B du code général des impôts permet dorénavant au Conseil municipal d'exonérer entre 50% et 100% de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de trois ans, les logements achevés depuis plus de dix ans au 1^{er} janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable qui ont fait l'objet, par le propriétaire, de dépenses de prestations de rénovation énergétique et d'équipements associés mentionnées au 3^o du I de l'article 278-0 bis A, autres que les prestations d'entretien.

Cette exonération s'applique aux logements pour lesquels le montant total des dépenses payées au cours de l'année qui précède la première année d'application de l'exonération est supérieur à 10 000 € par logement ou le montant total des dépenses payées au cours des trois années qui précèdent l'année d'application de l'exonération est supérieur à 15 000 € par logement.

L'instruction des dossiers de demandes d'exonération est réalisée par les Services Fiscaux.

Vu l'article 1383-0 B du code général des impôts,

Vu l'article 278-0 bis A du code général des impôts,

La Ville de Kingersheim souhaitant aider les habitants dans la transition énergétique, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de trois ans, les logements achevés depuis plus de dix ans au 1er janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable qui ont fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie,
- de fixer le taux de l'exonération à 100 %,
- de charger le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 30 janvier 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 29 janvier 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 22 janvier 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 27
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 6
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER Daniel, MAYORAL Caroline, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACON Thomas, HEYER Pascal, ROTH Laurent, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
6

Ont donné procuration :
OUROUH Nabil a donné procuration à CHÉRAY Michel
ACHA Giulia a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
REITH Caroline a donné procuration à GERRER Valérie
BACANY Carmen a donné procuration à HEYER Pascal
LARGER Philippe a donné procuration à ROTH Laurent

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

5. Modification du Plan Local d'Urbanisme

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain, de la voirie, des réseaux et des mobilités

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance des suites de la procédure de la modification du Plan Local d'Urbanisme.

Le Plan local d'urbanisme (PLU) de la Ville de Kingersheim, approuvé par délibération de son Conseil Municipal en date du 24 février 2016, a régulièrement évolué de 2017 à 2022 pour s'adapter au mieux aux projets de la commune.

A la demande de la Ville de Kingersheim désireuse de renforcer la prise en compte des aspects environnementaux dans son PLU et de continuer à améliorer le cadre de vie de ses administrés, Mulhouse Alsace Agglomération a engagé une procédure de modification visant essentiellement à :

- augmenter significativement la présence des surfaces végétalisées dans la commune, notamment en zone d'activités (toitures végétalisées, espaces verts de différents types, parkings arborés, simplification des règles sur les fosses d'arbres) ;
- protéger une trame verte intra-urbaine particulièrement fournie ;
- permettre la réalisation de projets positifs pour l'environnement (logement admis si indispensable à l'activité agricole associée, dérogation à une règle de recul pour les ombrières de parkings) ;

- encadrer l'implantation des antennes de téléphonie mobile dans le tissu existant et les opérations projetées à l'arrière de constructions existantes ;
- lutter contre la constitution de friches et favoriser la densification : reclassement d'un site à vocation sportive obsolète en zone urbaine mixte ;
- renforcer les obligations en matière de logements sociaux : redéfinition des taux, seuils, introduction d'une typologie, report des secteurs de mixité sociale sur le plan de zonage ;
- clarifier et actualiser le PLU : suppression d'emplacements réservés, règles d'implantation des piscines...

Dans le cadre de la procédure, le projet de modification a été notifié aux Personnes Publiques Associées (PPA) par un courrier en date du 25 avril 2024 ainsi qu'à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale du Grand Est (MRAE) qui a conclu à l'absence d'incidences notables du projet de modification sur l'environnement et sur la santé humaine au sens de l'annexe II de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et qu'il n'est pas nécessaire de le soumettre à évaluation environnementale.

Par arrêté en date du 13 août 2024, Monsieur le Vice-Président en charge de l'urbanisme a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification, laquelle s'est déroulée du 25 septembre au 25 octobre 2024 inclus.

Un registre d'observations, côté et paraphé, ainsi que le projet de modification (ainsi que les avis réceptionnés) ont été mis à la disposition du public à la Mairie de Kingersheim, siège de l'enquête publique. Le dossier a, par ailleurs, été publié sur les sites internet de la commune et de Mulhouse Alsace Agglomération et a fait l'objet des deux parutions réglementaires dans le journal l'Alsace les 4 et 28 septembre 2024. En outre, un poste informatique permettant d'accéder et de consulter gratuitement le dossier d'enquête en ligne a été mis à disposition du public au siège de l'enquête publique conformément aux dispositions de l'article L.123-12 du Code de l'environnement. Le Commissaire enquêteur a, quant à lui, tenu quatre permanences.

Au cours de l'enquête, une observation a été formulée. Elle concerne le projet de classement d'une partie de la zone A en zone Aa afin de permettre à l'association « Ecovie » qui exploite une partie de cette zone sous forme de maraîchage d'y construire un logement nécessaire à l'exploitation. Le propriétaire de la maison d'habitation située en face de la zone concernée considère que le projet dévaloriserait son bien. Cette remarque n'a pas été prise en compte. Depuis, la commune a rencontré l'administré afin de lui donner toutes les informations sur les caractéristiques du projet et a répondu à ses questions.

Pour ce qui concerne les personnes publiques associées (PPA), il convient de relever que :

- la Collectivité européenne d'Alsace salue l'amélioration de la prise en compte quantitative de l'objectif de création de logements locatifs sociaux et préconise le respect d'un recul de 15 mètres par rapport à l'axe pour les routes départementales bidirectionnelles et de 35 mètres pour les routes départementales à chaussées séparées hors agglomération.
Cette demande imprécise qui ne concerne aucun des points de la présente procédure sera étudiée dans le cadre du PLUi actuellement en cours d'élaboration.

- le SIVOM propose :
 - o la modification de l'article 4.2 du règlement des différentes zones du PLU (U, AU) pour intégrer les dispositions relatives à la gestion des eaux pluviales des projets d'aménagement,
 - o l'identification d'une zone complémentaire à l'Emplacement Réservé (ER) 9A qui se substituerait à l'emplacement réservé 9B.

Après analyse, la proposition relative aux eaux pluviales (article 4.2 du règlement) a bien été intégrée dans le cadre du présent projet de modification, dans la mesure où elle est cohérente avec les observations formulées par le SIVOM sur l'ensemble des procédures et que la commune de Kingersheim y est favorable.

S'agissant de la demande d'identification d'un nouvel ER, elle sera prise en compte dans le cadre du PLUi afin de permettre à la commune de disposer du temps nécessaire pour consolider avec le SIVOM le besoin, l'emplacement de l'ER et ses conditions de réalisation.

- la Chambre d'Agriculture a émis un avis favorable au projet de modification.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a rendu son rapport ainsi que ses conclusions motivées. Il a émis un avis favorable au projet de modification en recommandant notamment :

- de solliciter la CEA afin qu'elle clarifie sa préconisation relative aux règles de recul par rapport aux routes départementales,
- de reprendre les demandes émises par le SIVOM lors de la mise en œuvre du PLUI,
- d'organiser une concertation avec Monsieur Laurent pour lui expliquer la position de la commune et le but poursuivi

Afin de répondre aux observations formulées par les PPA, le projet de modification a été modifié dans le respect des exigences de l'article L153-21 du Code de l'urbanisme. Le tableau joint à la présente délibération synthétise l'ensemble de ces observations ainsi que celles émises par le public, le Commissaire enquêteur et les réponses apportées.

S'agissant des recommandations, il est précisé que Mulhouse Alsace Agglomération et la commune de Kingersheim s'engagent à les suivre.

Le projet de modification mis à jour (cf ci-dessus) après enquête publique a été présenté en séance du conseil de Mulhouse Alsace Agglomération le 27 janvier 2025 et a été approuvé.

Le Conseil municipal a :

- pris connaissance de l'approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme,
- pris connaissance que, conformément aux dispositions de l'article L 153.22 du Code de l'Urbanisme, le dossier de PLU approuvé sera tenu à la disposition du public à la mairie de Kingersheim et dans les locaux de m2a aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 30 janvier 2025

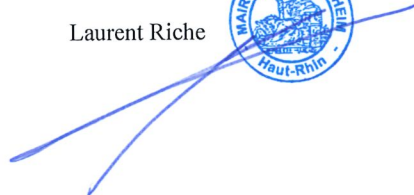
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 29 janvier 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 22 janvier 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 27
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 6
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB
Hélène, WEBER Daniel, MAYORAL Caroline, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI
Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine,
GACON Thomas, HEYER Pascal, ROTH Laurent, HACHEM Fadi, conseillers
municipaux

Procurations :
6

Ont donné procuration :
OUROUH Nabil a donné procuration à CHÉRAY Michel
ACHA Giulia a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
REITH Caroline a donné procuration à GERRER Valérie
BACANY Carmen a donné procuration à HEYER Pascal
LARGER Philippe a donné procuration à ROTH Laurent

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

6. Ecole du Centre : demandes de subvention

Rapporteur : Monsieur Michel Chéray, Adjoint au Maire chargé du patrimoine, de l'accessibilité, des ERP, de l'énergie et des aires de jeux de la collectivité et du service de l'eau

Le Conseil municipal est invité à autoriser le Maire ou son représentant à effectuer des demandes de subventions pour les travaux à l'école du Centre.

Objectif poursuivi :

Plusieurs travaux essentiels sont prévus afin d'améliorer le confort de l'école du Centre. Dans le cadre de l'engagement de la Ville de Kingersheim à offrir un environnement scolaire sûr, confortable et moderne pour tous les élèves et le personnel, des travaux de rénovation sont nécessaires au sein de l'école du Centre.

Programme des travaux :

1. Installation de rideaux dans les salles de classe :

- L'installation de rideaux vise à améliorer le confort thermique et lumineux dans les salles.
- Ces équipements permettront de réduire les éblouissements liés à la lumière extérieure et de limiter l'impact de la chaleur en été, contribuant ainsi à un environnement d'apprentissage plus agréable et fonctionnel.

2. Mise en place de garage et cabane :

- La création à l'école maternelle d'un garage pour le matériel de jeux de cour (vélos/trottinettes, etc...) ainsi qu'une cabane en plastique recyclé pour le rangement de matériel au péricolaire de l'école du Centre.

Ces travaux s'inscrivent dans une démarche globale d'amélioration des conditions d'apprentissage, d'accessibilité et de confort au sein de l'école, tout en répondant aux défis d'une éducation durable et moderne. Ces initiatives renforcent également l'engagement de la collectivité en faveur de la transition écologique et d'un cadre scolaire adapté aux besoins actuels et futurs.

Les travaux seront réalisés courant 2025 idéalement pendant les vacances scolaires pour ne pas perturber les cours pour un montant de 32 000 € HT, aussi la collectivité sollicitera tous les partenaires qui peuvent subventionner ce projet, et notamment la DETR.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter tout financement possible en lien avec l'opération des travaux à l'école du Centre et à signer les conventions de financement.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 30 janvier 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 29 janvier 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 22 janvier 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 27
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoint

Conseillers absents : 6
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER Daniel, MAYORAL Caroline, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACON Thomas, HEYER Pascal, ROTH Laurent, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
6

Ont donné procuration :
OUROUH Nabil a donné procuration à CHÉRAY Michel
ACHA Giulia a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
REITH Caroline a donné procuration à GERRER Valérie
BACANY Carmen a donné procuration à HEYER Pascal
LARGER Philippe a donné procuration à ROTH Laurent

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

7. Rénovation de l'école du VDE : demandes de subvention

Rapporteur : Monsieur Michel Chéray, Adjoint au Maire chargé du patrimoine, de l'accessibilité, des ERP, de l'énergie et des aires de jeux de la collectivité et du service de l'eau

Le Conseil municipal est invité à autoriser le Maire ou son représentant à effectuer des demandes de subventions pour la rénovation de l'école du VDE.

Objectif poursuivi :

Dans le cadre l'engagement de la Ville de Kingersheim à offrir un environnement scolaire sûr, confortable et moderne pour tous les élèves et le personnel, des travaux de rénovation sont nécessaires au sein de l'école du VDE.

Programme des travaux :

1. Rénovation des peintures :

- Les travaux de peinture visent à rafraîchir et moderniser le hall de l'école. Cette rénovation améliore non seulement l'esthétique, mais également le bien-être des élèves et du personnel dans un cadre propice à l'apprentissage.

2. Couverture du préau :

- Le préau, espace de rassemblement et de détente pour les élèves, nécessite une couverture pour garantir la sécurité et la protection contre les intempéries. Le préau actuel est vieillissant et l'installation de l'ascenseur prévu à ce niveau nécessite de refaire la couverture.

3. Installation d'un ascenseur :

- La mise en place d'un ascenseur répond à notre volonté de rendre l'établissement accessible à tous, conformément aux normes d'accessibilité en vigueur. Cela facilitera les déplacements des élèves, parents et personnels à mobilité réduite ou en situation de handicap.

4. Installation de brise-soleil sur les fenêtres d'une classe :

- L'installation de brise-soleil vise à optimiser le confort thermique et lumineux des salles de classe, en réduisant les effets de la chaleur et des éblouissements. Ce dispositif contribue également à diminuer de 2° la température au sein de la classe afin de maintenir un environnement sûr et agréable. Il s'agit de la dernière classe orientée au sud ne disposant pas d'éléments de protection.

Il est impératif d'exécuter les travaux nécessaires afin de préserver cet espace de travail important pour les enfants dans un cadre scolaire adapté, sécurisé et en phase avec les enjeux environnementaux et sociétaux actuels.

Les travaux seront réalisés courant 2025 idéalement pendant les vacances scolaires pour ne pas perturber les cours pour un montant de 175 000 € HT. Aussi la collectivité sollicitera tous les partenaires qui peuvent subventionner ce projet, et notamment la DETR.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

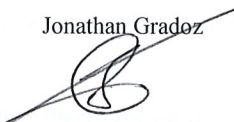
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter tout financement possible en lien avec l'opération de rénovation de l'école du VDE et à signer les conventions de financement.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 30 janvier 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 29 janvier 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 22 janvier 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 27
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 6
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER Daniel, MAYORAL Caroline, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, ROTH Laurent, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
6

Ont donné procuration :
OUROUH Nabil a donné procuration à CHÉRAY Michel
ACHA Giulia a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
REITH Caroline a donné procuration à GERRER Valérie
BACANY Carmen a donné procuration à HEYER Pascal
LARGER Philippe a donné procuration à ROTH Laurent

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

8. Travaux à l'école des Perdrix : demandes de subvention

Rapporteur : Monsieur Michel Chéray, Adjoint au Maire chargé du patrimoine, de l'accessibilité, des ERP, de l'énergie et des aires de jeux de la collectivité et du service de l'eau

Le Conseil municipal est invité à autoriser le Maire ou son représentant à effectuer des demandes de subventions pour les travaux à l'école des Perdrix.

Objectif poursuivi :

Plusieurs travaux essentiels sont prévus afin d'améliorer le fonctionnement de l'école des Perdrix conformément l'engagement de la Ville de Kingersheim d'offrir un environnement scolaire sûr, confortable et moderne pour tous les élèves et le personnel.

Programme des travaux :

Ces travaux répondent à des besoins concrets d'espace, de confort et de praticité :

1. Création d'une liaison entre deux bâtiments :

- La construction d'un passage sécurisé entre les bâtiments de la maternelle et de l'école primaire permettra d'unifier les deux structures et d'améliorer la circulation entre elles.

- Cette liaison donnera accès à des salles supplémentaires, offrant davantage d'espaces pédagogiques pour répondre à l'évolution des effectifs ou pour des projets spécifiques (augmentation du nombre d'enfant en maternelle, diminution en primaire, classes mixtes).

- Cette initiative favorise une meilleure utilisation des locaux, tout en renforçant la cohésion entre les cycles maternel et primaire.

2. Installation de rideaux dans les salles de classe :

- L'installation de rideaux vise à améliorer le confort thermique et lumineux dans les salles.

- Ces équipements permettront de réduire les éblouissements liés à la lumière extérieure et de limiter l'impact de la chaleur en été, contribuant ainsi à un environnement d'apprentissage plus agréable et fonctionnel.

3. Mise en place d'un garage à vélo :

- Le garage à vélo pour le stockage de vélos afin de permettre la création d'un cycle d'apprentissage du vélo dans le cadre de l'éducation physique à l'école.

Ces travaux s'inscrivent dans une démarche globale d'amélioration des conditions d'apprentissage, d'accessibilité et de confort au sein de l'école, tout en répondant aux défis d'une éducation durable et moderne. Ces initiatives renforcent également notre engagement en faveur de la transition écologique et d'un cadre scolaire adapté aux besoins actuels et futurs.

Les travaux seront réalisés courant 2025 idéalement pendant les vacances scolaires pour ne pas perturber les cours pour un montant de 70 000 € HT. Aussi la collectivité sollicitera tous les partenaires qui peuvent subventionner ce projet, et notamment la DETR.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter tout financement possible en lien avec l'opération des travaux à l'école des Perdrix et à signer les conventions de financement.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 30 janvier 2025

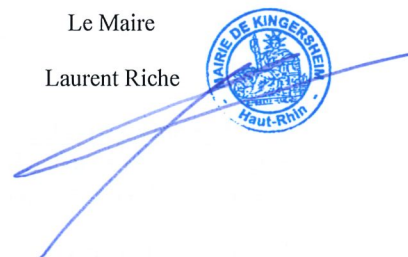
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 29 janvier 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 22 janvier 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 27
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoint

Conseillers absents : 6
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB
Hélène, WEBER Daniel, MAYORAL Caroline, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI
Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine,
GACON Thomas, HEYER Pascal, ROTH Laurent, HACHEM Fadi, conseillers
municipaux

Procurations :
6

Ont donné procuration :
OUROUH Nabil a donné procuration à CHÉRAY Michel
ACHA Giulia a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
REITH Caroline a donné procuration à GERRER Valérie
BACANY Carmen a donné procuration à HEYER Pascal
LARGER Philippe a donné procuration à ROTH Laurent

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

9. Renaturation du parvis des bruines : demande de subvention

Rapporteur : Monsieur Michel Chéray, Adjoint au Maire chargé du patrimoine, de l'accessibilité, des ERP, de l'énergie et des aires de jeux de la collectivité et du service de l'eau

Le Conseil municipal est invité à autoriser le Maire ou son représentant à effectuer des demandes de subventions pour la renaturation du parvis des Bruines.

Objectif poursuivi :

Il s'agit de transformer une aire de jeux initialement équipée de jets d'eau utilisable uniquement en été, fortement consommatrice d'eau potable et d'énergie électrique en un circuit pédagogique vélo et trottinette pour les enfants, tout en offrant aux parents des bancs à l'ombre et au soleil. L'ancienne dalle de béton sera découpée pour permettre d'y planter des arbres, buissons et plantes tapissantes afin d'y recréer une zone de fraîcheur, agrémentée de bancs pour les adultes.

Cette piste ouverte à tous les enfants, sera notamment utilisée par la police municipale dans leur travail pédagogique de sécurité routière « permis vélo » avec les élèves de CM de la ville de Kingersheim.

Programme des travaux :

- Découpe de la dalle béton ferrillée et évacuation des déblais de béton

Conseil municipal du 29 janvier 2025

- Pose d'un fil pavé en finition de la découpe en périphérie des massifs
- Fourniture et plantation des végétaux
- Fourniture totale du système d'arrosage
- Fourniture et pose de panneaux aluminium
 - o 2 stops miniatures
 - o 4 cédez le passage miniatures
 - o 4 sens interdit miniatures
 - o 4C12 miniatures
- Peinture routière

Les travaux seront réalisés au 1^{er} semestre 2025 pour un montant de 62 584,94 € HT aussi la collectivité sollicitera tous les partenaires qui peuvent subventionner ce projet, et notamment la DETR.

Le Conseil municipal décide par 29 voix POUR (groupe Kingersheim, une Ville qui rassemble et Fadi Hachem) et 4 ABSTENTIONS (groupe Kingersheim Nouvelle Ere) :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter tout financement possible en lien avec l'opération de renaturation du Parvis des Bruines et à signer les conventions de financement.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 30 janvier 2025

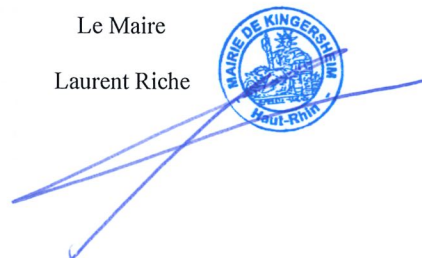
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 29 janvier 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 22 janvier 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 27
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 6
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB
Hélène, WEBER Daniel, MAYORAL Caroline, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI
Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine,
GACOIN Thomas, HEYER Pascal, ROTH Laurent, HACHEM Fadi, conseillers
municipaux

Procurations :
6

Ont donné procuration :
OUROUH Nabil a donné procuration à CHÉRAY Michel
ACHA Giulia a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
REITH Caroline a donné procuration à GERRER Valérie
BACANY Carmen a donné procuration à HEYER Pascal
LARGER Philippe a donné procuration à ROTH Laurent

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

10. Passerelle Améco : demande de subvention

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain, de la voirie, des réseaux et des mobilités

Le Conseil municipal est invité à autoriser le Maire ou son représentant à effectuer des demandes de subventions pour la passerelle AMECO.

La passerelle AMECO permettra une liaison de maillage piétons et cyclistes entre le nouveau quartier AMECO au sud-Ouest de la ville vers les écoles des Perdrix notamment, mais aussi le parc du Bramont et les quartiers plus au nord.

Cette passerelle enjambra le ruisseau Dollerbaechlein et reliera le nouveau quartier à la rue du Drumont. Seuls les piétons et cyclistes pourront y passer afin de garantir la tranquillité des riverains et favoriser les mobilités décarbonées.

Les travaux seront réalisés courant de l'année 2025 pour un montant de 58 333,33 € HT aussi la collectivité sollicitera tous les partenaires qui peuvent subventionner ce projet, notamment la DETR et le SIVU Dollerbachlein.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

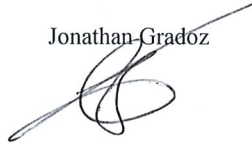
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter tout financement possible en lien avec l'opération de passerelle AMECO et à signer les conventions de financement.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 30 janvier 2025

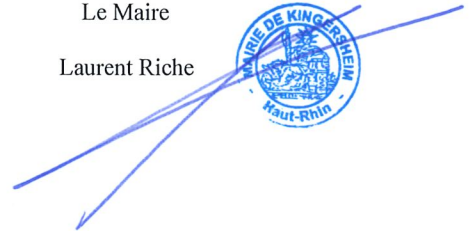
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 29 janvier 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 22 janvier 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 27
Etaient présents :
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 6
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB
Hélène, WEBER Daniel, MAYORAL Caroline, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI
Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine,
GACOIN Thomas, HEYER Pascal, ROTH Laurent, HACHEM Fadi, conseillers
municipaux

Procurations :
6

Ont donné procuration :
OUROUH Nabil a donné procuration à CHÉRAY Michel
ACHA Giulia a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
REITH Caroline a donné procuration à GERRER Valérie
BACANY Carmen a donné procuration à HEYER Pascal
LARGER Philippe a donné procuration à ROTH Laurent

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

11. Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et le Créa 2025-2028

Rapporteur : Madame Dorothee Dumortier, Adjointe au Maire chargée de la culture, des événements, des manifestations urbaines et des commémorations

La Ville renouvelle et confirme son soutien historique au Créa dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs et de moyens pour la période 2025-2028.

Celle-ci s'inscrit dans la continuité de la convention précédente tout en affirmant des perspectives culturelles et sociales nouvelles abouties après un long travail de maturation.

Le Conseil municipal est invité à délibérer et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le projet de convention ci-joint.

Il aura fallu globalement quatre ans et autant d'avenants à la précédente convention, autant de crises structurelles pour le Créa (augmentation de la masse salariale de 10% en lien avec la convention collective, départs de collaborateurs) mais aussi pour la Ville (Gestion des services publics durant la crise Covid, augmentation massive du coût des énergies, et des matières premières) pour que naissent un projet culturel renouvelé tout autant qu'une dynamique sociale renforcée.

L'arrivée de la nouvelle directrice artistique, avec le soutien de la Drac et l'opportunité de nouveaux financements, (DRAC, partenaires institutionnels, fonds européens) ont permis la mise en œuvre du nouveau projet culturel à destination des familles du territoire :

- Le festival Momix reste au cœur du projet mais son format sera revu pour en maîtriser l'économie.
- Il sera plus accessible pour les familles avec des séries, un travail avec les enfants pour les rendre prescripteurs pour leurs proches, une politique tarifaire attractive, des temps conviviaux et festifs, des programmes « complets » et spécifiques pour les familles avec spectacles, goûter, temps de médiation...,
- La mise en œuvre d'une saison culturelle « en attendant Momix »,
- La reconquête de tous les publics avec le recrutement d'une animatrice dont ce sera la mission,
- Un travail de terrain avec les partenaires et familles,
- Un travail sur la question de l'inclusion,
- L'organisation du festival Momix intégrera l'optimisation des moyens et des financements correspondants (y compris dans la recherche de financements publics et privés).

Il est à noter que le Créa, la Ville, la Région, la CeA et la Drac travaillent ensemble à une convention d'objectifs afin d'inscrire le soutien des partenaires institutionnels dans la durée.

Concomitamment, fort de ses plus de trente ans d'interventions sur le terrain et auprès des familles, le Créa a fait la demande de labellisation « Centre social ».

L'année 2024 a été consacrée au travail de préfiguration : réalisation d'un diagnostic social de territoire, rédaction du projet social.

Ce projet a été présenté officiellement le 9 janvier 2025 à la CAF lors de l'audition du projet social.

Le Créa s'engage dans ce cadre à la mise en place d'une organisation structurée pour :

- maintenir l'offre de services loisirs existantes 3-17 ans,
- développer l'accueil des usagers dans tous les sens du terme : mise en place d'une référente familles, restructuration de l'accueil physique du Créa,
- créer une dynamique familles et soutien à la parentalité.

La présente convention présente les objectifs partagés pour ce projet global, les instances de co-construction de ce projet et/ou de suivi, les obligations de l'association et les moyens alloués par la Ville.

Ces derniers sont matériels, humains, logistiques et financiers.

La subvention Ville s'établit à 1 026 000 euros fléchés comme suit :

- Projet culturel : 398 150 euros
- Projet social : 627 850 euros dont l'abondement de la subvention de 18 077 euros par rapport à 2024 pour accompagner la mise en œuvre du projet social.

La Ville refacturera au Créa les frais réels affectés directement aux projet culturel ou social (voir annexe 4 de la convention).

Cette part est estimée à ce jour à 144 923 euros, ce qui établit le montant de la subvention « nette » à 881 077 euros. Le montant de la subvention 2026, 2027 et 2028 restera identique, sauf cas particulier, à celle de 2025.

Le Créa, disposant d'un pouvoir d'action sur une partie importante des frais refacturés, garderait le bénéfice des économies potentiellement réalisées.

Le montant de la subvention de l'année « N » sera fixé par avenant à la présente convention en fin d'année « N-1 ».

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de moyens et objectifs entre la Ville et le Créa pour les années 2025-2028,
- de valider l'inscription au BP 2025 du montant de subvention aux chapitre et nature correspondants,

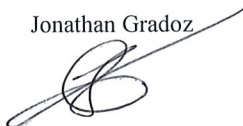
- de valider le principe de refacturation des soutiens indirects Ville au Créa.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 30 janvier 2025

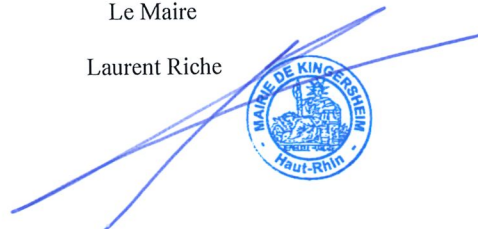
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 29 janvier 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 22 janvier 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 27
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 6
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER Daniel, MAYORAL Caroline, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, ROTH Laurent, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
6

Ont donné procuration :
OUROUH Nabil a donné procuration à CHÉRAY Michel
ACHA Giulia a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
REITH Caroline a donné procuration à GERRER Valérie
BACANY Carmen a donné procuration à HEYER Pascal
LARGER Philippe a donné procuration à ROTH Laurent

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

12. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Indépendante Kingersheim

Rapporteur : Madame Myrna Jacquin, Adjointe au Maire chargée de la vie associative, sportive et des locations de salles

En soutien à l'association, la ville de Kingersheim souhaite verser une subvention exceptionnelle de 1 549 € relative à la prise en charge de l'ancrage d'un agrès.

L'association Indépendante Kingersheim, dont l'activité se tient principalement sur le plateau gymnique de la salle Gounod, a dû réaliser un ancrage à scellement chimique afin de pouvoir accueillir son premier match de TOP12 (12 meilleures équipes de France dont Kingersheim) le 16 novembre dernier.

Ces travaux, dont le coût est porté par le club, s'élèvent à 1 549,20 € TTC.

A la vue de l'engagement du club et de son dynamisme, il paraît pertinent de leur verser une subvention exceptionnelle.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 100% des travaux (1 549,20 €) à l'Indépendante Kingersheim.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 30 janvier 2025

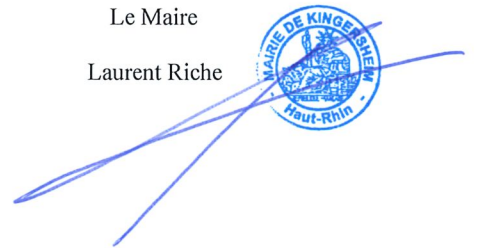
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 29 janvier 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 22 janvier 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 27
Etaient présents :
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 6
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB
Hélène, WEBER Daniel, MAYORAL Caroline, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI
Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine,
GACOIN Thomas, HEYER Pascal, ROTH Laurent, HACHEM Fadi, conseillers
municipaux

Procurations :
6

Ont donné procuration :
OUROUH Nabil a donné procuration à CHÉRAY Michel
ACHA Giulia a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
REITH Caroline a donné procuration à GERRER Valérie
BACANY Carmen a donné procuration à HEYER Pascal
LARGER Philippe a donné procuration à ROTH Laurent

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

13. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association du Volley

Rapporteur : Madame Myrna Jacquin, Adjointe au Maire chargée de la vie associative, sportive et des locations de salles

En soutien à l'association, la ville de Kingersheim souhaite verser une subvention exceptionnelle de 1 500 € pour la réalisation de travaux permettant l'augmentation du nombre de terrains de jeux au COSEC.

L'associative Volley Ball Kingersheim, dont l'activité se tient dans plusieurs salles de la commune, notamment le COSEC, souhaitent pouvoir optimiser au maximum l'utilisation de ses créneaux dans cette salle.

C'est pourquoi, l'association a fait un devis pour pouvoir installer 3 terrains au COSEC à la place de 2 afin d'améliorer son confort de jeu. Cela nécessite divers travaux, estimés à 6 200 € TTC.

A la vue du niveau de jeu du club et de son nombre d'adhérents, et connaissant les difficultés relatives à la gestion des créneaux dans les salles de sport, il est proposé de soutenir le club en prenant une partie de la dépense en charge.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 1 500 € TTC au Volley Ball Club Kingersheim.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 30 janvier 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 29 janvier 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 22 janvier 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 27
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, JACQUIN
Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 6
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB
Hélène, WEBER Daniel, MAYORAL Caroline, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI
Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine,
GACON Thomas, HEYER Pascal, ROTH Laurent, HACHEM Fadi, conseillers
municipaux

Procurations :
6

Ont donné procuration :
OUROUH Nabil a donné procuration à CHÉRAY Michel
ACHA Giulia a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
REITH Caroline a donné procuration à GERRER Valérie
BACANY Carmen a donné procuration à HEYER Pascal
LARGER Philippe a donné procuration à ROTH Laurent

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

14. Convention de mise à disposition de locaux aux associations

Rapporteur : Madame Myrna Jacquin, Adjointe au Maire chargée de la vie associative, sportive et des locations de salles

La Ville de Kingersheim met à disposition de nombreuses associations des locaux communaux afin d'y exercer leur activité : qu'elle soit sportive, culturelle, sociale ou autre. Il convient donc de reconnaître ce partenariat à travers la signature d'une convention.

Les associations sont aujourd'hui des acteurs à part entière de la vie locale et remplissent un rôle social. Celles dont les activités présentent un intérêt public local, viennent compléter utilement l'action municipale.

Cette nouvelle écriture, sur la base d'engagement réciproques, reconnaît le dynamisme du tissu associatif de Kingersheim et renforce les relations partenariales entre les associations et la commune.

Les conventions favorisent la transparence nécessaire concernant les droits et devoirs liés à l'utilisation des locaux tant par les associations que par la Ville.

C'est pourquoi, la rédaction d'une convention de mise à disposition de locaux et son adaptation à l'objet de l'association et aux locaux communaux utilisés est indispensable.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition de locaux en annexe et tous les documents y afférents (avenants, annexes,...) avec le Cyclo-club de Kingersheim et le Football Club de Kingersheim.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 30 janvier 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 29 janvier 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 22 janvier 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :

Conseillers présents :
27

GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents :
6

BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER Daniel, MAYORAL Caroline, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, ROTH Laurent, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
6

Ont donné procuration :

OUROUH Nabil a donné procuration à CHÉRAY Michel
ACHA Giulia a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
REITH Caroline a donné procuration à GERRER Valérie
BACANY Carmen a donné procuration à HEYER Pascal
LARGER Philippe a donné procuration à ROTH Laurent

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

15. Fermeture de l'école maternelle des Tilleuls

Rapporteur : Monsieur Alain Winckelmuller, Adjoint au Maire chargé de la place de l'enfant dans la Ville, de la jeunesse et des activités de loisirs

Depuis plusieurs années les effectifs du 1^{er} degré diminuent régulièrement avec une tendance à la baisse plus forte à partir de la rentrée 2022 qui se poursuit depuis. Dans ce contexte, l'optimisation de la répartition des effectifs devient impérative pour limiter les fermetures de classe.

L'Inspection de l'Education Nationale a ainsi proposé la fermeture en deux ans de l'école maternelle des Tilleuls au profit du groupe scolaire des Perdrix.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

Jusqu'en 2023, les effectifs de l'école maternelle les Tilleuls se maintenaient difficilement autour de 40 élèves et deux classes, mais en 2024, les effectifs ont baissé significativement et de manière globale rendant indispensable un travail de réflexion sur les secteurs de rattachement Tilleuls / Perdrix.

Dans le même temps, le groupe scolaire de la Strueth connaissait aussi une diminution de ses effectifs faisant poindre la perspective d'une voire deux fermetures de classes et la diminution du temps de décharge de la directrice.

Pour répondre au mieux à l'évolution des effectifs sur ces secteurs et éviter de démultiplier les fermetures de classe, l'Inspection de l'Education Nationale a proposé la fermeture des Tilleuls au profit du groupe scolaire des Perdrix.

La Ville a acté le principe du transfert des élèves mais a souhaité que la démarche s'effectue progressivement. C'est ainsi que les futurs petits et les enfants avec fratrie en élémentaire à la rentrée 2024, réduisant les effectifs des Tilleuls à 17 élèves pour 1 classe dont 8 enfants en Moyenne Section et 9 enfants en Grande Section.

La deuxième classe sera transférée à la rentrée 2025 grâce à quoi les 14 classes du groupe scolaire des Perdrix seront préservées.

La Ville réfléchit à l'affectation future du bâtiment. Comme à Croix Marie, elle privilégiera un service petite enfance. En tout état de cause le bureau de vote sera maintenu dans l'ancienne école.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

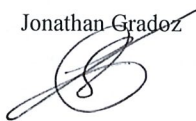
- d'approuver le transfert de la 2^{ème} classe des Tilleuls à La Strueth à effet de la rentrée scolaire 2025-2026,
- de valider un délai de réflexion quant à l'affectation future des locaux.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 30 janvier 2025

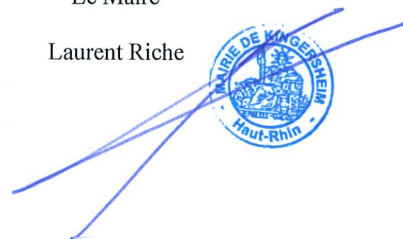
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 29 janvier 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 22 janvier 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :

Conseillers présents :
27

GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents :
6

BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER Daniel, MAYORAL Caroline, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACON Thomas, HEYER Pascal, ROTH Laurent, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
6

Ont donné procuration :

OUROUH Nabil a donné procuration à CHÉRAY Michel
ACHA Giulia a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
REITH Caroline a donné procuration à GERRER Valérie
BACANY Carmen a donné procuration à HEYER Pascal
LARGER Philippe a donné procuration à ROTH Laurent

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

16. Tableau des effectifs

Rapporteur : Madame Valérie Gerrer, 1^{ère} adjointe chargée de la qualité du service au public, des ressources humaines et de l'économie locale

Afin de prendre en compte l'organisation des services, le Conseil municipal est invité à modifier le tableau des effectifs.

Deux agents techniques, l'un agent d'exploitation et d'entretien de la voirie et l'autre gestionnaire administratif ont été proposés à la promotion interne 2024 auprès du Centre de Gestion 68.
À la suite d'un avis favorable du CDG68, ils sont inscrits sur la liste d'aptitude des agents de maîtrise.

En l'application des Lignes Directrices de gestion et après un avis favorable de la commission interne. Il est proposé de les nommer sur ce nouveau grade.

Les postes vacants ne correspondant pas à leur grade, il convient de les modifier.

Il est proposé d'adapter le tableau des effectifs à ces évolutions.

Poste à supprimer	Poste à créer	Missions	Nombre
Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe à temps complet	Agent de maîtrise à temps complet	Gestionnaire administrative	1
Adjoint technique territorial principal 1 ^{ère} classe à temps complet	Agent de maîtrise à temps complet	Agent d'exploitation et d'entretien de la voirie	1

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs,
- de prélever les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur les budgets 2025 et suivants.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 30 janvier 2025

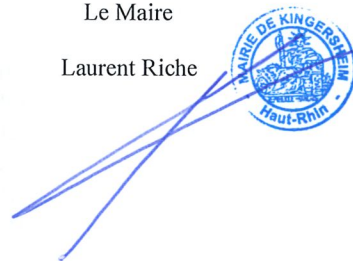
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 29 janvier 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 22 janvier 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 27
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 6
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER Daniel, MAYORAL Caroline, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, ROTH Laurent, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
6

Ont donné procuration :
OUROUH Nabil a donné procuration à CHÉRAY Michel
ACHA Giulia a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
REITH Caroline a donné procuration à GERRER Valérie
BACANY Carmen a donné procuration à HEYER Pascal
LARGER Philippe a donné procuration à ROTH Laurent

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

17. Protection sociale complémentaire : mandatement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour engager le dialogue social en vue de conclure un accord collectif local et lancer la procédure de marché public en vue de conclure une convention de participation en matière de prévoyance

Rapporteur : Madame Valérie Gerrér, 1^{ère} adjointe chargée de la qualité du service au public, des ressources humaines et de l'économie locale

Le Conseil municipal est invité à approuver le mandatement du Centre de Gestion 68 pour engager un dialogue social en vue de conclure une convention de participation en matière de prévoyance.

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique a lancé le chantier de la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC).

Cette ordonnance a introduit le caractère obligatoire de la participation des collectivités au financement des garanties de PSC, destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès, auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent à compter du 1^{er} janvier 2025.

Cette participation peut intervenir, au titre des contrats et règlements remplissant la condition de solidarité prévue à l'article L827-3 du CGFP :

- soit à titre de contrats et règlements pour lesquels un label a été délivré dans les conditions prévues à l'article L310-12-2 du Code des assurances ;
- soit dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation d'une durée de six ans.

La réforme de la PSC n'est, à ce jour, pas finalisée. Le dispositif réglementaire devrait être amené à se renforcer compte tenu des dispositions actées dans l'accord national collectif portant réforme de la PSC des agents publics territoriaux signé le 11 juillet 2023 entre les employeurs territoriaux et les organisations syndicales représentatives au CSFPT.

Pour être pleinement effectif, cet accord appelle une transposition législative et réglementaire.

Les conventions de participation sur le risque prévoyance doivent respecter les garanties minimales prévues par le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement.

L'accord collectif national du 11 juillet 2023, propose de revoir les minimums de garanties couvertes qui constitueront l'éventuel nouveau panier de référence et de réévaluer la participation minimum de l'employeur à hauteur de 50 % au minimum de la cotisation de l'agent, dans le cas d'une souscription d'un contrat collectif à adhésion obligatoire.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin (CDG 68) a mis en place, au titre du risque prévoyance, deux conventions de participation successives auxquelles la Ville de Kingersheim a adhéré. La convention de participation en cours arrive à son terme le 31 décembre 2025.

Aussi, dans cette continuité et conformément aux dispositions de l'article L827-7 du CGFP, le CDG 68 a décidé de mettre en œuvre, pour le compte des collectivités et établissements affiliés de son ressort, un marché public afin de choisir un organisme compétent au sens de l'article L827-5 du CGFP et conclure avec celui-ci, à compter du 1^{er} janvier 2026, une convention de participation portant sur la garantie prévoyance.

Le CDG 68 a fait le choix d'anticiper en partie la transposition normative de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 en lançant une négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux de l'ensemble des collectivités et établissements affiliés du département, sur la base de sa compétence de négociation prévue par l'article L224-3 du CGFP pour les collectivités ne disposant pas d'un comité social territorial.

L'objectif de cette négociation est la conclusion d'un accord collectif local fixant les orientations du dossier de consultation des entreprises destiné à :

- répondre au plus près des besoins en couverture d'assurance des agents ;
- offrir un haut degré de protection du maintien de salaire à un coût maîtrisé ;
- assurer un pilotage du contrat collectif d'assurance dans le respect du dialogue social.

Sur la base de cet accord, le CDG 68 lancera au printemps 2025 un marché public pour la conclusion d'une convention de participation pour la prévoyance.

À l'issue de cette procédure de consultation, la Ville de Kingersheim conservera entièrement la liberté d'adhérer ou pas à la convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à un tel contrat se fera par approbation de l'assemblée délibérante et après signature d'une convention avec le CDG 68.

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, ou une réglementation postérieure à la présente délibération le cas échéant ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux ;

Vu la délibération du CDG 68 en date du 26 mars 2024 approuvant le renouvellement de la convention de participation sur le risque Prévoyance à effet du 1^{er} janvier 2026 ;
Vu la délibération du CDG 68 en date du 15 octobre 2024 approuvant le lancement d'une démarche visant à conclure un accord collectif local sur le risque Prévoyance pour les employeurs territoriaux qui le souhaitent ;
Vu l'avis du Comité social territorial placé auprès du CDG 68 en date du 26 novembre 2024 ;
Vu l'avis du Comité social territorial en date du 17 janvier 2025 pour l'adhésion à la démarche initiée par le CDG 68 ;

Considérant l'intérêt de confier la procédure de marché public pour la conclusion d'un tel contrat au CDG 68 afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation ;

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

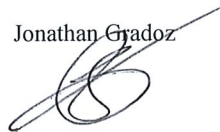
- de mandater le CDG 68 afin de mener pour son compte, dans le cadre d'un accord de méthode, une négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux des collectivités et établissements affiliés, en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord collectif local,
- de s'engager à communiquer au CDG 68 les caractéristiques qualitatives et quantitatives des effectifs, nécessaires à la consultation,
- de prendre acte que l'application de l'accord collectif local est subordonnée à son approbation par l'autorité territoriale,
- de prendre acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra par délibération qu'à l'issue du marché public mené par le CDG 68, après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la Ville de Kingersheim gardant la faculté de ne pas adhérer au contrat collectif souscrit par le CDG 68,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 30 janvier 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Délibérations mises en ligne le 31 janvier 2025

